Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ: 9170758
Centre d'intérêt: 910

Un projet d'éducation permanente : les enjeux pour les cégeps : présentation générale / Fédération des cégeps. -- Montréal : La Fédération, [1984?].
50 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Fédération des cégeps

Descripteur(s): Politique gouvernementale * Education permanente

---

On trouve dans ce document de travail sur le projet ministériel d'éducation permanente, conformément au mandat formulé par la Commission des affaires pédagogiques, dix fiches synthèses qui exposent la pensée gouvernementale, explicitent les enjeux pour les collèges, reprennent les positions de la Fédération et identifient les suites possibles en ce qui concerne chacun des thèmes suivants: 1. mission d'éducation permanente; 2. formation; 3. persévérance aux études; 4. pratiques pédagogiques; 5. formation sur mesure; 6. formation à distance; 7. reconnaissance des acquis; 8. formation des formateurs; 9. concertation et régionalisation; 10. accueil et référence.

Type de document:

9170758

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

LES ENJEUX POUR LES CEGEPS

(Présentation générale)

Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 – Tél.: (514) 381-8631

Le gouvernement du Québec, par les voix des ministres Laurin, LeBlanc-Bantey et Marois rendait public, en février dernier le document intitulé: Un projet d'éducation permanente, énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes. Ce document faisant suite au rapport de la commission d'étude sur la formation des adultes, n'en retenait que très peu d'éléments: ce que les responsables justifient ainsi:

> *Ayant amorcé ses travaux au moment où la croissance économique, quoique au ralenti, n'avait pas encore arrêté son élan, la commission d'études remit son rapport en février 82, soit au plus creux de la crise. Si ce changement profond de situation n'allait pas ou ne devait pas modifier fondamentalement les orientations du projet de politique proposé, il allait, cependant, obliger à réévaluer les priorités avancées en matière de populations-cibles et de types de formation à privilégier, de même que les modes d'organisation et de fonctionnement à mettre en place pour atteindre, au moindre coût, les objectifs de développement qui touchent aussi bien les personnes que la collectivité québécoise dans son ensemble.* (1)

Ce n'est pas par nostalgie envers les termes du rapport Jean que nous évoquons la distance prise par le gouvernement mais plutôt pour faire ressortir une double ambiguité à propos du texte que nous avons analysé. D'une part on y retrouve des thèmes du rapport Jean, utilisés à justifier des suites très différentes et, d'autre part, quoiqu'il se dise en filiation théorique avec le rapport c'est ailleurs qu'il faut trouver les fondements des orientations qui y sont développées: dans Bâtir le Québec, par exemple, dans la Formation professionnelle des jeunes et Le choix des régions, aussi. Cela ne va pas sans poser des problèmes à qui entreprend de comprendre l'énoncé et d'en identifier les implications. Une constatation s'impose,

---

(1) Un projet d'éducation permanente, Présentation, p. V

toutefois; le plan d'action gouvernemental déborde et de beaucoup, les questions relatives à l'éducation des adultes telle qu'acceptées actuellement. Comme à son habitude, le gouvernement propose une politique, qui telle une poupé-gigogne, en contient une autre. C'est dans le Livre blanc sur l'enseignement collégial que fut évoqué la mission d'éducation permanente des cégeps et la gratuité...! c'est dans La formation professionnelle des jeunes que l'on a proposé d'abolir la distinction administrative entre jeunes et adultes du collégial, c'est dans le Règlement des Etudes que l'on a consacré l'évaluation des acquis (avant même d'en retenir officiellement le projet et la définition) c'est dans Un projet d'éducation permanente que l'on met en place des structures régionales de concertation éducation-travail qui ont un mandat relatif à TOUTE la formation professionnelle.

Les enjeux pour les collèges sont très importants. Et parmi ceux-ci il nous a fallu choisir ceux que nous estimions les plus significatifs au niveau des orientations, de la formation et de l'organisation. Nous avons, par exemple, écarté les questions relatives à la définition des clientèles, les considérant comme réglées au niveau collégial; celles qui ont trait à la question féminine qui ne nous semble pas problématique dans l'accès au collégial, et celles qui ont trait aux pratiques alternatives de formation. Enfin, nous n'avons pas traité du démembrement de la D.G.E.A., épiphénomène d'une restructuration plus large et autrement plus préoccupante.

On trouvera donc, dans ce document de travail, et conformément au mandat formulé par la commission des affaires pédagogiques 10 fiches synthèses qui, sur chacun des thèmes suivants:

1. Mission d'éducation permanente
2. Formation
3. Persévérance aux études

4. Pratiques pédagogiques
5. Formation sur mesure
6. Formation à distance
7. Reconnaissance des acquis
8. Formation des formateurs
9. Concertation et régionalisation
10. Accueil et référence

- exposent la pensée gouvernementale telle que vue dans l'énoncé de politique;
- explicitent les enjeux pour les collèges;
- reprennent les positions de la Fédération sur ces questions;
- identifient des suites possibles.

Nous espérons que ce document de travail permettra à tous de saisir, dans des délais très serrés, puisque certaines des orientations sont déjà en application, l'importance très grande de ce qui, à nos yeux, est une réforme en profondeur du système d'éducation, une réforme que l'on traduit en structures mais à laquelle on consent bien peu de moyens.

Louise Chené.

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

Les enjeux pour les collèges: sommaire

1. Mission d'éducation permanente
2. Formation
3. Persévérance aux études
4. Pratiques pédagogiques
5. Formation sur mesure
6. Formation à distance
7. Reconnaissance des acquis
8. Formation des formateurs
9. Concertation et régionalisation
10. Accueil et référence

Préparé par:

Louise Chené
Alcide Daigneault
Roger Frot
Pierre Imbeau
Claude Vézina
Jacques Vézina

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 – Tél.: (514) 381-8631

1— LA MISSION D'EDUCATION PERMANENTE

1.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 33, 34 et 71

...

C'est donc le système scolaire public qui doit être lui-même plus accessible à l'ensemble des citoyens.

L'accessibilité dont il est question ici est une accessibilité qu'on pourrait qualifier de "systémique". Il ne s'agit pas d'affirmer illusoirement que le système scolaire doit pouvoir répondre à tous les besoins possibles et que tout le monde peut venir y chercher n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment, Ce qu'il faut plutôt affirmer et réaliser, c'est que, dans la poursuite de sa mission et dans le respect de ses fins et de ses objectifs propres, le système scolaire doit pouvoir accueillir tous ceux qui, quel que soit leur âge, veulent y poursuivre une démarche valable de formation. Un système scolaire qui, par sa structure et ses pratiques, exclurait certaines catégories de citoyens, de manière en quelque sorte systématique et pour des motifs qui n'auraient rien à voir avec de légitimes exigences de qualité, serait un système structurellement inaccessible, donc antidémocratique et inapte à remplir intégralement sa mission de formation et de renouvellement des ressources humaines. (p.33)

Mettre de l'avant cette orientation d'ensemble, c'est engager le système scolaire dans une démarche d'ouverture à l'éducation des adultes et l'amener à se situer dans le projet global de l'éducation permanente. Et c'est faire le pari que l'éducation permanente peut inspirer les pratiques administratives et pédagogiques du système scolaire. Dans cette optique, les organismes et les établissements d'enseignement doivent considérer l'éducation des adultes comme partie intégrante de leur mission, au même titre que celle des jeunes. Il faut donc substituer à la logique du système scolaire une logique plus englobante, celle de l'éducation permanente, qui le rende apte à s'ouvrir à toutes les catégories de population, jeunes ou adultes. (p.33)

Il ne s'agit donc pas ici d'intégrer l'éducation des adultes au système d'enseignement dit régulier. Il s'agit plutôt d'intégrer le système scolaire lui-même au projet de l'éducation permanente, pour qu'il puisse devenir accessible et adapté aux besoins des diverses populations. Car il importe que des réponses adaptées, spécifiques et circonstanciées puissent être données à des besoins variés et tout aussi spécifiques. (p.34)

...

La deuxième priorité a trait à l'ouverture effective du système scolaire à l'ensemble des groupes de population et de leurs besoins de formation. L'accent sera donc mis sur le rodage de structures et de pratiques susceptibles de garantir aux adultes, jeunes ou moins jeunes, une réelle accessibilité du système: services d'accueil et de référence, programmes d'incitation et d'accès à l'égalité, reconnaissance des acquis, formation à distance, régime d'aide financière, déduction fiscale de frais de garde d'enfants, ajout de places en garderie, en sont des aspects importants pour l'égalité des chances (p.71)

1.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- La notion d'"accessibilité systémique" de la politique gouvernementale est un concept surprenant. Il n'y a pas de problème d'accès au système sinon les choix faits au niveau de la gratuité et, à la limite, la réserve dans le nouveau règlement des études du collégial des programmes de C.E.C. aux "adultes" en discontinu.

- Les collèges ont adhéré depuis longtemps au concept d'éducation permanente; la nouveauté c'est qu'on les invite à "considérer l'éducation des adultes comme partie intégrante à leur mission au même titre que celle des jeunes."

- Pour rendre applicable le principe d'éducation permanente exprimé dans le projet du gouvernement, il faut considérer des enjeux:

  - physique: faire de la place pour une clientèle additionnelle considérable, alors qu'il n'y en a pas assez pour la formation en continu.
  - pédagogiques: adapter les pratiques pédagogiques et le contenu des programmes pour tenir compte d'une clientèle plus diversifiée parce qu'en formation en discontinu.
  - d'encadrement: ajuster les services de formation et de soutien à une clientèle aux caractéristiques différentes et en augmenter la capacité.
  - de relation de travail: assouplir les conventions collectives en termes de conditions de travail: support des étudiants, approche pédagogique nouvelle, perfectionnement,

- Les limites à l'accessibilité semblent donc venir plus des politiques gouvernementales actuelles axées sur la formation des jeunes, des conventions collectives, de l'organisation physique, du financement que du système lui-même.

- "Au même titre que celle des jeunes" pourrait signifier, toutes choses étant égales, d'avoir à refuser des clientèles adultes en continu pour accepter des adultes en discontinu. Il pourrait s'agir d'un changement d'orientation radical par rapport à ce qui a été vécu depuis la fondation des cégeps.

1.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: Mémoire de la Fédération des cégeps en réponse au document de consultation "La formation professionnelle des jeunes au Québec", janvier 1981, page 2.

La Fédération des cégeps souhaite voir le développement de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente. Celle-ci se caractérise, entre autres éléments, par le fait qu'elle s'échelonne sur toute la vie d'un individu, qu'elle fait appel à l'ensemble de la cité et qu'elle s'adresse à l'ensemble de la personne. C'est tout l'individu qui s'éduque tout au long de sa vie.

Cette approche est l'aboutissement des activités menées par les collèges depuis leur début. La souplesse de la certification, l'adaptation des programmes et de la pédagogie, la formation sur mesure, la décentralisation des services dans un grand nombre de localités, la mission socio-culturelle et communautaire assumée jusqu'à maintenant malgré le poids de l'autofinancement, sont des indicateurs certains de la volonté des collèges de s'inscrire dans cette pensée éducative.

Extrait de: La formation des adultes, "Une contribution du cégep au développement de son milieu", Comité sur l'éducation des adultes, Fédération des cégeps, 1984, pages 7 et 13.

... *Il démontre toutefois l'importance, maintes fois réaffirmée, de considérer les collèges comme un niveau d'enseignement distinct et autonome qui reçoit, dans un contexte d'éducation permanente, une clientèle adulte intégrée mais différenciée.* (p.7)

... *Si l'on prend en considération l'abaissement graduel de la moyenne d'âge des étudiants dits adultes et le rapprochement de cette moyenne d'âge avec celle des étudiants dits réguliers; si l'on tient compte de l'évolution des besoins socio-économiques des étudiants et l'effet de cela sur le rythme et la durée des études, de même que sur les nécessités de recyclage; si l'on évoque l'ensemble des services offerts par les collèges à l'ensemble de leur clientèle, alors il ne reste plus qu'un seul facteur discriminant entre les clientèles, celui des conditions d'apprentissage.*

Dans nos hypothèses de développement nous traiterons donc d'une catégorie d'adultes de niveau collégial, celle qui est en situation de formation discontinue, c'est-à-dire qui a interrompu le cours régulier de sa formation ou dont l'occupation principale n'est pas d'étudier. (p.13)

1.4 DES SUITES A PREVOIR

- Faire comprendre au gouvernement qu'une telle notion d'éducation permanente ne s'appliquera pas par la seule vertu d'un changement de mentalités dans les établissements.

- Vérifier si le gouvernement est prêt à mettre les moyens de toutes sortes (humains, financiers, structurels) à la disposition des établissements pour intégrer les clientèles "au même titre ...".

- A défaut d'avoir tous les moyens, on pourrait explorer des solutions parcellaires telles que:

  . étendre systématiquement la plage horaire à 18 heures par jour;

  . inclure la fin de semaine dans le calendrier scolaire;

  . ajouter une session d'été au calendrier régulier;

  . prévoir des locaux additionnels;

  . trouver les ressources nécessaires financières et humaines (enseignants, personnel d'encadrement);

  . assouplir les conventions collectives en fonction des nouvelles orientations.

- En conséquence on ne peut envisager qu'une implantation graduelle: par exemple, considérer les cinq prochaines années comme période de transition où seraient injectés des argents neufs pour couvrir les coûts du changement d'orientation et expérimenter des formules variées d'organisation.

2— LES FORMATIONS

2.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 13, 25, 26, 72 et 73

La formation de base ainsi nécessaire à tous ne peut être exactement la même pour tous. Elle permettra pourtant à tous d'acquérir les outils fondamentaux évoqués plus haut, favorisant la structuration personnelle, la mobilité professionnelle, la participation culturelle et l'insertion sociale. En ce sens, elle équivaut, à toutes fins utiles, au diplôme d'études secondaires. C'est le "minimum vital" qu'il faut viser pour tous en éducation. Mais, au-delà, dans une société qui ne cesse de devenir plus complexe, c'est au diplôme d'études collégiales qu'il faut permettre au plus grand nombre possible d'avoir accès, en déployant au maximum les ressources éducatives. (p.13) (...)

Certes, cette perception du développement éducatif comme un tout intégré n'empêche pas la distinction d'activités de formation selon des objectifs particuliers. Après un temps de scolarité obligatoire, chacun a liberté de choisir les voies par lesquelles poursuivre, à son gré, sa formation, tantôt sous l'aspect professionnel et tantôt sous l'aspect personnel, tantôt sous l'aspect de connaissances générales ou fondamentales et tantôt sous l'aspect de connaissances appliquées à tel ou tel domaine... Ces voies de formation se rejoignent entre elles; elles croisent également les voies multiples d'apprentissage. C'est la personne qui en intègre les visées et les effets, sans qu'il y ait lieu de songer à le faire à sa place en prétendant ménager quelque équilibre hypothétique dans chaque programme de formation. (p. 25) (...)

La qualité d'une formation est incontestablement liée à la valeur de chacun des apprentissages effectués; elle tient tout autant à leur intégration en un tout organisé et complet. ... p. 26.

Le gouvernement privilégie, quant à lui, les activités de formation vraiment qualifiante. Sans tomber dans les excès, souvent dénoncés, d'une éducation scolarisante, qui valorise outre mesure le diplôme attaché à un cursus rigide, sans songer à ériger en principe l'exigence d'un diplôme d'études secondaires ou de son équivalent préalablement à toute formation professionnelle, les projets de formation doivent conduire à une forme de reconnaissance sociale. Cette reconnaissance peut s'acquérir par des voies différentes, qui ne se limitent pas aux modes officiels de la sanction des études. Elle peut aussi bien être le sceau moral qu'appose le sens commun à un cheminement de formation axé sur l'acquisition d'une compétence et mené jusqu'à son terme. (p. 26)

Les programmes de développement professionnel de la main-d'oeuvre.

- *La première priorité: préparer la main-d'oeuvre adulte à exercer des professions reconnues par le Québec d'importance nationale. ...*
- *La deuxième priorité: répondre aux pénuries de main-d'oeuvre qualifiée dans dans les secteurs en expansion au Québec. ...*
- *La troisième priorité: assurer le perfectionnement des gestionnaires de l'entreprise privée et des coopératives. ...*
- *La quatrième priorité: favoriser le recyclage de la main-d'oeuvre dans les secteurs économiques en perte de vitesse ou dans des secteurs où la micro-électronique s'introduit massivement. ...*
- *La cinquième priorité: assurer le perfectionnement de travailleurs et de travailleuses, sans exclure ceux qui le sont à temps partiel, pour leur permettre de conserver leur emploi. ...*
- *La sixième priorité: favoriser l'acquisition d'une capacité concurrentielle aux catégories de personnes les plus défavorisées. ...* (p.72, p.73)

2.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- Un choix clair est fait ici par le gouvernement. La formation qui mène à une reconnaissance sociale est surtout celle qui est organisée et cohérente.

- L'enjeu ici c'est de concevoir la formation discontinue comme un tout cohérent, organisé et complet. La reconnaissance sociale apparaît donc liée à des programmes.

- Cette intention est certainement en accord avec le règlement des études qui consacre les programmes d'établissements et des aménagements locaux.

- Les priorités gouvernementales pour la formation professionnelle de la main-d'oeuvre ne découlent pas des prémisses énoncées dans le projet; elles semblent plaquées artificiellement à la suite d'un texte qui ne les annonce pas.

- Il en résulte une priorisation de la formation professionnelle à court terme, démarche qui a déjà été enclenchée par les priorités financières du gouvernement.

- Cette volonté sera-t-elle assortie de la nécessaire capacité prévisionnelle des gouvernements? L'expérience encore récente permet d'en douter.

- Les cégeps ne peuvent pas se limiter à des prévisions à court terme axées sur les besoins quantitatifs de certains secteurs identifiés comme prioritaires par les gouvernements.

- Il faudrait s'interroger sur la pondération relative des priorités indiquées dans l'énoncé gouvernemental par rapport aux priorités que voudraient se donner les intervenants dans une région particulière.

2.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: La formation des adultes, "Une contribution du cégep au développement de son milieu", Comité sur l'éducation des adultes, Fédération des cégeps, 1984, pages 34 et 37.

La "formation fondamentale" fait appel à une approche, à une attitude face à la connaissance plutôt qu'à une réalité délimitée qui se définirait en terme de contenu.

Depuis leur création, les cégeps ont prôné la formation intégrale qui tient compte de tout l'individu (physique, intellectuel et moral) et de la pluralité des cultures. La notion de formation fondamentale ajoute un élément à la formation intégrale: elle transcende la discipline ou les catégories traditionnelles. En effet, on constate que l'approche de formation fondamentale s'attache à une transformation de l'être, à travers la maîtrise d'une technique ou d'une discipline". La formation fondamentale vient mettre l'accent non plus seulement sur les habiletés et les connaissances mais aussi sur la transformation fondamentale ou l'évolution de l'être humain. La notion de formation fondamentale se différencie de celle de cours commun en ce qu'elle est une approche et non un contenu d'apprentissage; elle peut se retrouver à l'intérieur de chacune des activités offertes aux adultes au niveau collégial: la formation professionnelle, la formation communautaire et les activités culturelles. (p.37)

Les travailleurs sentent aussi le besoin d'un éventail plus grand d'activités de formation. Les travailleurs en emploi demandent des formations de courte durée dans les technologies nouvelles telles que l'informatique et la robotique. Ces activités se tiennent le soir et sont choisies pour développer de nouvelles compétences professionnelles et pour la satisfaction personnelle. Dans ce cas, l'acquisition de connaissances semble l'objectif et il importe peu qu'elle soit créditable ou non.

La formation sur mesure, de courte durée et fonctionnelle, est appelée elle aussi à se développer de plus en plus. Des entreprises de tous genres, et chaque année plus nombreuses, expriment des besoins de formation professionnelle ad hoc pour leurs personnels. Ces activités ont généralement lieu durant les heures de travail. L'arrivée massive des technologies nouvelles ne peut qu'accélérer cette tendance. (p.34)

Extrait de: Mémoire de la Fédération des cégeps en réponse au document de consultation "La formation professionnelle des jeunes au Québec", janvier 1981, pages 2 et 4.

Si la formation professionnelle des jeunes et celle des adultes doivent être envisagées en continuité, cela ne signifie pas pour autant que la formation des adultes soit considérée comme l'extension de l'enseignement régulier. Les collèges doivent pouvoir s'adapter aux besoins spécifiques des adultes, et ce, tant dans les programmes que dans les processus de formation. (p.4)

Si on prend pour acquis que nos performances comme travailleurs ne peuvent être dissociées de ce que nous sommes comme personne, il devient évident que la formation professionnelle ne saurait être assimilée à la seule spécialisation. (p.2)

2.4 DES SUITES A PREVOIR

- Collaborer à la prestation d'une formation qualifiante mais pas nécessairement scolarisante.

- Ne pas oublier qu'au niveau collégial il y a autre chcse à faire que de répondre à des besoins à court terme en main d'oeuvre.

- Respecter les priorités nationales de formation de la main d'oeuvre tout en conservant dans une perspective de plus long terme des ressources pour des besoins régionaux spécifiques.

- Développer une expertise comme réseau et comme collèges dans le développement des programmes institutionnels.

- Soutenir les entreprises par des programmes locaux complets et adaptés, articulés notamment sur l'évaluation des acquis expérienciels.

3- LA PERSEVERANCE AUX ETUDES

3.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 44, 45 et 71

Le pari individuel et collectif pour la qualification passe par l'acquisition d'une solide formation de base; et celle-ci, comme on l'a déjà évoqué et comme on en convient de plus en plus, trouve dans le diplôme d'études secondaires une sorte de seuil minimal et, dans le diplôme d'études collégiales, un seuil jugé de plus en plus souhaitable par un nombre croissant de citoyens. C'est d'ailleurs pour cela que, comme le prévoit le premier axe d'action mis ici de l'avant, il s'impose de rendre les programmes d'enseignement qui conduisent à des diplômes, le plus pleinement et le plus efficacement accessibles au plus grand nombre.

Dans la même perspective — et selon une logique finalement élémentaire — il faut tout mettre en oeuvre pour favoriser la persévérance aux études des jeunes déjà présents dans le système scolaire. En effet, autant une politique en éducation des adultes — et le Québec est loin d'être en cela le seul exemple — doit proposer des mesures pour aider les personnes à rattraper ou à parfaire une formation de base ou professionnelle qui serait déficiente, tronquée ou devenue franchement inadaptée, autant cette politique doit être reliée à des mesures qui s'attaquent à la racine même des problèmes. Il faut, à la source pour ainsi dire juguler le plus possible le flux annuel des jeunes qui quittent prématurément l'école ou même le collège sans avoir achevé un cycle de formation conduisant à un diplôme reconnu: sinon, comment consentir rationnellement des investissements importants pour refaire ce qui, malgré des coûts élevés, n'aurait pas été fait une première fois jusqu'au bout et comme il faut? (p.44)

C'est pour mieux soutenir les élèves et accroître les taux de persévérance que le programme d'insertion professionnelle et sociale des jeunes comporte des mesures spéciales pour favoriser le maintien à l'école de milliers de jeunes reconnus comme candidats au décrochage et pour faciliter le retour aux études, dans des cadres adaptés à leur condition, de jeunes ayant déjà abandonné l'école. Ces mesures seront poursuivies et amplifiées.

Ces mesures, peut-être plus visibles que d'autres, ne revêtent évidemment toute leur signification que si elles sont resituées dans l'ensemble des orientations et des dispositions en voie d'implantation: régimes pédagogiques, programmes renouvelés, évaluation des apprentissages, relance de la formation professionnelle, renforcement des communautés - écoles, etc. C'est l'ensemble de ces entreprises concertées qui permettra l'amélioration de la vie pédagogique et donc la capacité de l'école de susciter goût, intérêt et curiosité et, par là, d'inciter à la persévérance. (p.45)

... Des programmes et des équipements mis à jour, des enseignants bien au fait de l'évolution technologique, une carte des enseignements équilibrée et offrant un nombre suffisant de places aux femmes comme aux hommes dans les secteurs d'avenir, des mécanismes efficaces de concertation éducation-travail: telles sont les conditions nécessaires et quasi préalables à tout effort pour justifier l'intérêt de demeurer ou de revenir aux études, comme aussi pour répondre aux besoins d'une société soucieuse de prendre avec tous, jeunes et adultes, le virage technologique. (p.71)

3.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- Le gouvernement reconnaît désormais que la scolarité obligatoire (secondaire V) n'est qu'un seuil minimal et que le diplôme d'études collégiales est un seuil souhaitable.

- L'encouragement à la persévérance aux études signifie pour les collèges, en cas de succès, une clientèle plus grande de la formation en continu avec les impacts qui ont déjà été signalés au chapitre de l'éducation permanente.

- Pour les établissements accentuer l'encouragement à la poursuite des études signifie un accueil plus personnalisé, un encadrement encore plus suivi des étudiants en difficulté.

- Il faut malgré tout se garder de "marginaliser" cette clientèle qui l'est par ailleurs déjà trop.

- Il serait utopique de croire qu'on pourrait raccrocher tous les décrocheurs. Un système qui s'adresse à des groupes est susceptible d'échapper des individus. Tout est dans la définition de seuils socialement acceptables.

- Les besoins des décrocheurs ne sont pas toujours reliés à la scolarisation. Une conséquence de la situation économique actuelle fait que les décrocheurs ont souvent plus besoin d'insertion au marché du travail qu'au système scolaire.

3.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: La formation des adultes, "Une contribution du cégep au développement de son milieu", Comité sur l'éducation des adultes, Fédération des cégeps, 1984, pages 38 et 39

Une formule: l'alternance

Une approche intéressante pour la formation professionnelle des adultes serait de faire alterner temps de formation et temps de travail afin que les apprentissages soient plus encadrés et le plus près possible de la réalité. Ce volet de la formation professionnelle s'adresserait plus particulièrement aux jeunes chômeurs de 18 à 25 ans qui n'ont pas de formation professionnelle ou qui ont une formation professionnelle inadéquate.

Pour rapprocher le cégep du monde du travail, ces activités de formation professionnelle devraient se dérouler dans le cadre horaire habituel du travailleur et être soumises le plus possible aux règles du milieu de travail alternatif. (p.38)

Une formule: l'accompagnement

Une autre approche de la formation professionnelle serait de faire apprendre une technique en l'expérimentant. Il serait même possible de mettre sur pied des entreprises diverses avec des travailleurs victimes du chômage économique ou technologique. Cette activité en est une d'accompagnement qui demande, au moment opportun, des formations particulières. Toute cette entreprise entraîne une collaboration étroite avec les divers agents de développement économique d'une région et devient une contribution importante d'un cégep à l'évolution de son milieu.

En effet, de telles activités ont plus de sens si elles débouchent sur des projets réels soumis aux conditions normales de vie. Pour l'adulte participant, c'est un stimulant additionnel que de sentir sa contribution appréciée et utilisée par des gens intéressés. (p.39)

3.4 DES SUITES A PREVOIR

- Encourager le développement de programmes axés sur l'insertion des jeunes au travail et à la société:
  - création d'emplois au féminin
  - création d'entreprises
  - réinsertion des infirmières
  - etc.
- Offrir aux décrocheurs réels et potentiels une approche moins "scolaire" de leur apprentissage.
- Adapter les projets d'insertion socio professionnelle des jeunes (I.S.P.J.) à la clientèle et non leur offrir des diplômes à tout prix.
- Garder la conscience d'un environnement favorable pour tous les étudiants: espaces, services, pédagogies, encadrement.
- Chercher de plus en plus à prendre contact avec les "décrochés". Utiliser pour ce faire les centres de main d'oeuvre fédéraux et provinciaux, les services du ministère des Affaires sociales et les groupes communautaires.
- Améliorer les services d'accueil et de référence.
- Tenir en compte que certains problèmes seront solutionnés par un ajustement des collèges mais que beaucoup de difficultés ne peuvent être éliminées que par un travail auprès des individus par d'autres agences sociales dont c'est la mission première.

4- DES PRATIQUES DIVERSIFIEES

4.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 36 et 37

Participer au projet de l'éducation permanente consiste aussi, pour l'institution scolaire, à adapter ses pratiques pédagogiques au monde des adultes. Il importe que les activités de formation répondent aux besoins des adultes de telle manière que chaque personne puisse mener sa démarche éducative à terme.

Une pédagogie ainsi adaptée prendra d'abord en compte le fait que les adultes exercent plusieurs rôles à la fois, sur tous les fronts de leur vie. ...

Ce sera aussi une pédagogie respectueuse des motivations. ...

Cette pédagogie sera aussi une pédagogie de la responsabilité. ... (p.36)

...

À l'enseignement collégial, où les adultes s'inscrivent en nombre croissant, le nouveau règlement portant sur le régime pédagogique maintiendra les programmes de spécialité conduisant au certificat d'études collégiales (C.E.C.) et il introduira la possibilité de programmes d'établissements sanctionnés par des attestations. En offrant de tels programmes plus courts et plus immédiatement axés sur la préparation professionnelle proprement dite, les collèges, loin de trahir un idéal de polyvalence auquel l'appui social et le prestige conservent tout son poids, démontrent qu'ils peuvent mettre leurs ressources à la disposition de l'ensemble de la population, surtout des personnes qui n'auraient pas autrement accès au collège, et répondre à des besoins qui, s'il s'y refusent, finiraient par devoir être satisfaits ailleurs — au prix d'un inacceptable rétrécissement de la mission des collèges et d'injustifiables dédoublements de ressources. L'accessibilité du système scolaire passe aussi par la diversité des types de programmes offerts.

Un système scolaire accessible aux adultes et adapté à leurs besoins doit offrir de telles garanties: l'accessibilité de ses ressources techniques et humaines; une pédagogie adaptée; un éventail suffisamment riche et large de programmes. Ce sera la tâche des responsables scolaires de veiller à ce que ces clauses du contrat éducatif passé avec les effectifs d'adultes soient respectées. Ce sera aussi la tâche du ministère de l'Education de s'appliquer à intégrer l'éducation des adultes et le système scolaire au projet de l'éducation permanente. Plus qu'un ajustement de structures, il y a ici nécessité d'un profond changement de mentalité. (p.37)

4.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- Le gouvernement fait appel à la souplesse des établissements, à une capacité d'adaptation et à une diversification des pratiques sans en préciser les moyens.

- Le projet gouvernemental souhaite que tout soit accessible à tout adulte en même temps, alors que pour donner un service de grande qualité, il faut un degré certain de spécialisation afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, on ne peut pas matériellement tout faire et tout offrir à la fois.

- S'ajuster aux besoins exprimés par les adultes ce serait souvent répondre par des approches ad hoc, des programmes courts au détriment du long terme et de la formation véritablement qualifiante. La souplesse des formats exige d'abord une analyse des besoins et ensuite une adaptation des pratiques à ces besoins. Une telle souplesse n'est pas courante à l'enseignement régulier où les pratiques actuelles sont choisies en fonction des ressources disponibles plutôt qu'en fonction des besoins de la clientèle.

- Cette démarche doit être continuelle à cause de la diversité des clientèles variables d'une année à l'autre.

- Un changement de cet ordre ne se fait pas sans une augmentation substantielle des ressources et un assouplissement considérable des mentalités et des conditions de travail de tous les personnels.

4.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: La formation des adultes, "Une contribution du cégep au développement de son milieu", Comité sur l'éducation des adultes, Fédération des cégeps, 1984, pages 67 et 68

La formation permanente dans les collèges se particularisera par ces services qui doivent être maintenus distincts. En somme, ce sont ces services d'encadrement pédagogique tels que présentés précédemment qui caractérisent et devraient continuer de caractériser les services de formation permanente (S.F.P.).

C'est par ces services d'encadrement pédagogique que les services de formation permanente (S.F.P.) des collèges pourront travailler à une plus large utilisation de la formation à distance, à l'adaptation des plans de formation aux demandes des entreprises et des individus, à l'élaboration de plans de formation dans les nouvelles technologies, à l'organisation de colloques... C'est, entre autres, par ces services que l'on développera la concertation intra-niveau et inter-niveaux. Ils deviendront un des points d'insertion privilégiés du collège dans son milieu puisqu'ils sont en contact quotidien avec les adultes, les entreprises et les différents collectifs qui composent sa communauté. C'est par ces services d'encadrement pédagogique que les collèges pourront ajuster leur offre de services aux besoins de leur région et ce, en complémentarité avec celle des autres collèges d'un même territoire et des autres niveaux scolaires.

Les collèges via les services de formation permanente (S.F.P.) seront amenés à développer des services de support à la petite et moyenne entreprise (P.M.E.), tant au niveau de la gestion qu'au niveau de l'évolution technologique. Ils contribueront ainsi au maintien et à la création d'emplois et d'entreprises, et s'insèreront dans le développement de leur milieu.

Des collèges pourront élargir leur champ d'intervention en mettant sur pied des corporations à but non lucratif dans des domaines tels que l'éducation populaire, la recherche technologique, le support au maintien et à la création d'emplois et d'entreprises, les échanges internationaux... Par ces corporations, les collèges pourraient développer une plus large compétence dans la nouvelle technologie; améliorer leurs équipements et les mettre au service de leur milieu et du réseau des collèges; stimuler le corps professoral à développer ses potentialités et à mettre à jour les plans de formation; participer à des initiatives de la communauté dans la proposition de nouveaux modes de vie... Les collèges y trouveraient leur compte au niveau du développement de leurs ressources humaines et de leurs ressources matérielles.

4.4 DES SUITES A PREVOIR

- Déployer des pratiques pédagogiques adaptées aux adultes qui tentent de respecter la diversité des styles d'apprentissage et d'offrir l'éventail des programmes disponibles.

- Identifier les besoins des collèges pour répondre à ces demandes.

- Favoriser le regroupement et la concertation des collèges sur une base régionale en terme d'expertise pédagogique complémentaire pour permettre l'accessibilité aux pratiques les plus variées possible.

- Aider chaque collège à développer ses particularités pédagogiques: formats, approches, méthodes, ... dans les domaines complémentaires et ainsi multiplier, dans un rayon géographique raisonnable les possibilités offertes.

- En plus des approches pédagogiques, accentuer la complémentarisation des axes de développement des collèges entre eux en définissent des programmes nationaux, régionaux et locaux.

- Déconcentrer vers les usagers adultes les services d'accueil et de référence au besoin dans les lieux même où sont les usagers: entreprises, centres d'achat, C.L.S.C., etc.

5— FORMATION SUR MESURE

5.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 26 et 27

La formation sur mesure est née, en effet, d'une volonté d'ajustement. Plus encore que le jeune, l'adulte engagé dans un cheminement de formation poursuit une démarche qu'il a choisie, ou du moins qu'il assume; il en est à ce titre le premier responsable. Il convient donc qu'on le considère comme tel et qu'on le retrouve au coeur même de l'activité éducative. Cette manière de voir les choses, qu'il est loisible de qualifier d'"organique", conduit à reconnaître la capacité de chaque adulte, ou de chaque groupe d'adultes, de participer à la détermination de ses besoins éducatifs, à la définition de ses objectifs de formation, au choix des moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation de son projet.

Mais l'adulte engagé dans une action de formation participe également — ou souhaite le faire — à d'autres types d'engagement. Ses rôles de travailleur, de citoyen, de parent, de consommateur, de membre de regroupements divers, le mettent au coeur d'un réseau d'actions et d'interactions indissociable de sa démarche éducative. Sous peine d'être inadaptées ou de perdre de leur valeur formative, les activités d'apprentissage proposées à l'adulte doivent prendre appui sur sa vie active et en intégrer les éléments les plus pertinents, tout en contribuant à enrichir son activité. La formation sur mesure, à cet égard, appelle des modalités d'évaluation et de reconnaissance des acquis de formation extrascolaires. (pp.26 et 27)

5.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- La formation sur mesure n'est pas la solution miracle qu'y voit la politique gouvernementale.

- Cette approche de formation s'est développée autour d'une clientèle regroupée qui n'a pas besoin de la reconnaissance scolaire.

- La formation sur mesure coûte cher parce que, par définition, elle est réinventée pour chaque groupe. Cette formation a donc en général été offerte aux groupes en mesure d'assumer des coûts plus élevés que ceux encourus par la formation plus traditionnelle.

- Cette formation est en conséquence une formation libre de tout carcan de programme scolaire prédéterminé et des exigences liées aux subventions.

- En privilégiant la formation sur mesure, la politique gouvernementale met en séquence des orientations, des besoins et des moyens qui ne vont pas ensemble.

5.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Voir les éléments du rapport intitulé "La formation sur mesure", par Daniel Campeau et Jeanne LeRoux, Fédération des cégeps, juin 1978.

Ce texte de la Fédération pose les balises de son orientation et ne constitue pas une position officielle.

5.4 DES SUITES A PREVOIR

- Continuer à développer et à multiplier les applications de la formation sur mesure aux usagers de formation en discontinu.

- Puiser au maximum dans les ressources extérieures au cégep pour la formation sur mesure.

- Varier les approches de formation sur mesure à partir des modèles existants:

  · Ex.: modèle de la formation en industrie (diagnostic - développement de cours ad hoc - prestation - évaluation - rétroaction);

  · Ex.: modèle des cours de langue (banque de cours pré-définis - pré-test - prestation - évaluation - choix de nouveaux cours).

- Vérifier l'intention du gouvernement d'étendre la gratuité scolaire à la formation sur mesure.

6— FORMATION A DISTANCE

6.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, page 41

Point n'est besoin de reprendre toute l'analyse de cette réalité contemporaine pour que le gouvernement décide de donner un souffle nouveau à la formation à distance en y associant davantage collèges et commissions scolaires. Une Société de formation à distance sera donc créée. Administrée par des représentants de ces deux réseaux d'enseignement, elle sera chargée de la programmation, de la planification et de la coordination de la formation à distance selon les demandes des réseaux.

Au fur et à mesure de l'expression des besoins par les commissions scolaires et les collèges, la Société jugera des services à créer en respectant le dynamisme de chacun des deux réseaux d'enseignement et leur nécessaire concertation. Le développement des activités de la Société et son financement seront assurés par les commissions scolaires et les collèges. ...

Le gouvernement s'attend à ce que la Société puisse répondre à brève échéance aux besoins pressants de formation de base, de recyclage et de perfectionnement professionnels qui seront définis aussi bien par les réseaux d'enseignement que par les populations et par les organismes intéressés. Parmi ces derniers, interviendront sans doute les commissions de formation professionnelle. Attentive à développer un volet socioculturel, la Société établira l'éducation populaire au nombre de ses priorités.

Dans le champ de l'enseignement universitaire, il existe déjà des lieux de production et de service qui répondent aux besoins. Constituante de l'Université du Québec, la Télé-université est sans doute l'organisme le mieux connu à cet égard. L'expérience de TELUQ dépasse le cadre propre de l'enseignement universitaire et rejoint de plus en plus les préoccupations d'un plus large public. Le gouvernement estime qu'il y a intérêt à ce que la nouvelle Société de formation à distance s'associe à la TELUQ pour poursuivre l'étude des nouveaux services de formation à distance à offrir à la population. Au-delà des différences d'ordres d'enseignement, les deux organismes devraient proposer au ministère de l'Education les meilleurs moyens d'assurer un développement cohérent dans leur domaine commun. La concertation entre la TELUQ et la Société constituerait sans doute un premier pas dans la bonne direction.

6.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- Le développement de la formation à distance dans la structure proposée par le gouvernement place les cégeps, établissements post-obligatoires sur le même pied que ceux du niveau secondaire.

- Par ailleurs, la Télé-université déjà favorisée par 10 années d'investissements spécifiques à la formation à distance continue d'être favorisée par un statut particulier.

- Une telle structure ne répartit pas équitablement l'expertise déjà acquise par la Télé-université et demande au secondaire et au collégial de partir des cours par correspondance du M.E.Q.

- Au delà du mandat d'éducation populaire à distance déjà confié à Radio-Québec, il n'y a aucune raison pour qu'à ce stade-ci de l'évolution du Québec, l'éducation populaire soit une priorité de la Société de formation à distance.

6.3 **LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION**

Extrait de: La formation à distance. "Proposition pour une structure d'encadrement", Louise Chené pour le comité de travail sur la formation à distance de la C.A.P., 1983, pages 5 et 6

De façon générale nous croyons qu'une structure unique, qui assure l'universalité d'accès à la formation et coordonne les activités des niveaux de formation (universitaire, collégial, primaire et secondaire) est à privilégier. ...

- *Que soit créé un Office québécois de la Formation à distance, responsable de l'évaluation des besoins de formation, de la coordination des activités des niveaux d'enseignement en formation à distance, des liens structurels avec les instances du M.E.Q. et notamment de la D.G.E.C. et D.G.E.A.*

- *Que soit créé, sous l'autorité de l'Office, un institut de formation collégiale, qui regroupe, sur une base volontaire les collèges impliqués en formation à distance.*

  L'institut serait responsable de la définition et de l'évaluation des programmes et des cours, de la répartition des budgets et de l'encadrement des apprentissages.

- *Que soit affirmée la responsabilité des collèges dans la dispensation des cours et des programmes de formation et dans l'encadrement et l'évaluation des étudiants.*

- *Que soit créé un centre interniveaux de productions et de services.*

  A titre de centre de production, cet organisme serait responsable de la coordination des activités nécessaires à la réalisation des outils didactiques. Il procéderait, ayant reçu ses commandes de l'Institut collégial, par appel d'offres auprès de tous les collèges, tant pour la conception que pour la production des outils d'apprentissage. Il serait en outre responsable de la conservation et du catalogage des documents produits.

  A titre de centre de services, outre les services techniques offerts aux établissements en matière de production, il pourrait offrir un service centralisé d'admission et de référence pour les étudiants.

6.4 DES SUITES A PREVOIR

- Insister auprès du gouvernement pour que soit sérieusement considéré le projet de la Fédération où les trois niveaux d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire) sont considérés comme partenaires égaux avec des instituts pour chacun des niveaux et un centre interniveaux de production et de services où seraient mises en commun les expertises déjà développées par chacun.

- Pour la formation à distance comme pour toutes les politiques gouvernementales éviter de laisser "secondariser" les cégeps. Rappeler que ce sont des établissements du post-obligatoire.

- Si la structure considérée était maintenue, il faudrait à tout le moins que le gouvernement consente à la nouvelle Société des sommes équivalentes à celles qu'il a déjà consenties à la TELUQ depuis 10 ans, avant de demander de l'autofinancement par les établissements.

- Mesurer l'impact d'une politique d'autofinancement en rapport avec l'accessibilité en considérant la pression de la rentabilité sur les choix de cours et les médias utilisés.

- Revoir dans la perspective précédente la notion des clientèles cibles (défavorisées) pour la formation à distance.

7— LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

7.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 37 et 38

Ce dont il s'agit, ainsi que les termes eux-mêmes l'expriment, c'est de permettre à toute personne d'obtenir, au besoin, un avis autorisé, formulé dans une attestation officielle, par lequel soient reconnus ses acquis de formation, soit aux études, soit autrement dans des expériences de vie, de travail, d'engagement socioculturel. Une telle "reconnaissance des acquis de formation" peut être nécessaire ou utile pour des fins diverses: être admis dans un programme ou dans un établissement d'enseignement en vue d'études ultérieures; accéder à un emploi, à un corps de métier, à un ordre professionnel; postuler une promotion, solliciter une augmentation salariale, demander certains avantages sociaux... (p.37)

La reconnaissance dont il est ici question, même celle qu'on souhaite dissocier du processus d'inscription dans un programme donné, est une reconnaissance de type scolaire. Quelle que soit la nature des acquis, leur reconnaissance officielle, quand elle est pratiquée par les organismes scolaires, est inévitablement envisagée par rapport aux objectifs de formation visés par les programmes existants. Il faut voir que la reconnaissance scolaire officielle des acquis de formation constitue un indicateur qui conditionne le plus souvent la reconnaissance sociale. ... (p.38)

7.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- La reconnaissance des acquis telle que définie dans la position gouvernementale, couvre un champ plus large que ne l'a défini la Fédération des cégeps.
- Elle a pour but de faciliter l'admission dans le système scolaire, l'accès ou la promotion au travail.
- Un enjeu pour les collèges c'est qu'on reconnaisse que l'évaluation scolaire des acquis conditionne la reconnaissance sociale; l'évaluation scolaire ne sera pas seulement utilisée pour des fins scolaires, ce qui donne une dimension nouvelle à la responsabilité des établissements.
- La reconnaissance des acquis suppose une définition beaucoup plus précise des contenus et va nécessiter des changements dans les méthodes, les approches et les objectifs pédagogiques.
- Ce phénomène de précision des contenus touche tous les cours, toutes les matières et tous les programmes, du général ou du professionnel.
- Un enjeu important également, l'adéquation de la reconnaissance scolaire traditionnelle axée sur le temps consacré à la formation par opposition à la notion d'acquis de formation axée sur les contenus.

7.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: Mémoire de la Fédération des cégeps concernant le projet de règlement sur le régime pédagogique au collégial, décembre 1983, page 8

Un préalable s'impose toutefois, si l'on veut assurer l'atteinte des objectifs visés par l'unification des clientèles; il faut élaborer un système équitable et crédible de reconnaissance des acquis de formation qui permette l'évaluation de cheminements différenciés et l'identification des ajustements requis au collégial. C'est un système auquel il faut donner toutes les garanties d'efficacité; il serait donc basé sur l'administration de tests et d'examens qui mesureraient le degré d'atteinte des objectifs des cours collégiaux. Ce système d'évaluation devrait être assumé directement par le réseau et doté d'un service technique centralisé.

Extrait de: Système de reconnaissance des acquis de formation non scolaire: rapport du comité ad hoc à la C.A.P. octobre 1983, page 14

Diverses raisons militent pour que les collèges évaluent et reconnaissent les acquis de formation non scolaire. Il s'agit là d'un élargissement des responsabilités qu'ils assument depuis 1967 touchant les acquis de formation scolaire. D'autre part, ces responsabilités se trouvent consacrées sans équivoque par le projet de règlement des études collégiales. Les collèges disposent déjà de maints instruments permettant l'évaluation des acquis d'expérience qui correspondent aux contenus et aux objectifs spécifiques des cours. Enfin, le fait que l'évaluation des acquis d'expérience se fasse dans tous les collèges la rend plus facilement accessible à l'ensemble de ceux qui veulent s'en prévaloir.

7.4 DES SUITES A PREVOIR

- Redéfinir la notion de reconnaissance universelle des acquis.
- Procéder de façon graduelle en se concentrant où l'effort est le plus efficace et la demande la plus grande.
- Commencer l'élaboration des outils et la redéfinition des cours par les secteurs de formation professionnelle.
- Clarifier l'ambiguité des termes: équivalences, exemption, crédits, diplôme, objectifs, etc.
- Restreindre les écarts entre la notion de temps scolaire et la notion de contenu acquis.

8— LA FORMATION DES FORMATEURS

8.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 42, 43 et 44

La formation des formateurs présents dans les entreprises et les groupes populaires a été, la plupart du temps, une formation pédagogique acquise par l'action, sur les lieux mêmes de l'activité éducative. Il ne peut en être autrement de leur perfectionnement, qui doit s'effectuer selon le même modèle pédagogique. Ce modèle, c'est celui d'un perfectionnement en cours d'emploi, sur les lieux mêmes de l'activité pédagogique, où les formateurs sont reconnus aptes à définir leurs besoins, à se donner des objectifs, à progresser selon leur rythme personnel, à choisir leurs méthodes d'apprentissage et les ressources qui leur conviennent. Ce modèle, c'est donc celui de la formation sur mesure. Un établissement scolaire accessible et adapté, comme veut l'instaurer le présent énoncé de politique, saura offrir de tels programmes de formation et de perfectionnement aux formateurs des entreprises et des groupes populaires. Il saura aussi leur offrir l'aide et le soutien pédagogiques que nécessite une activité éducative, parfois nettement spécialisée comme dans la formation en entreprise, parfois plus près de l'animation communautaire comme en éducation populaire. Il saura de plus leur donner les instruments voulus en vue d'éliminer les stéréotypes sexistes.

Quant aux formateurs d'adultes du système scolaire, le ministère de l'Education, en concertation avec les partenaires intéressés, procède actuellement à une nouvelle analyse des types de compétences nécessaires, compte tenu de la politique d'ensemble de la formation des enseignants en cours d'élaboration. ... (p.42)

Un premier principe se dégage: la formation et le perfectionnement des formateurs d'adultes visent, d'abord et avant tout, la compétence pédagogique dont le propre est l'aide à l'apprentissage et au développement de la personne. ...

Un deuxième principe directeur s'affirme: la formation et le perfectionnement des formateurs d'adultes doivent en même temps se caractériser par une grande polyvalence..

Un troisième principe indique que la formation et le perfectionnement doivent encore se caractériser par leur proximité de l'action des formateurs d'adultes, eux-mêmes tenus de se garder proches des activités des personnes en formation. ...

Un quatrième principe s'enchaîne: l'importance de la formation et du perfectionnement en cours d'emploi. ... (p.43)

Cette formation et ce perfectionnement rejoindront le plus grand nombre possible de formateurs d'adultes. D'abord ces noyaux stables d'éducateurs dans les organismes et les établissements d'enseignement, qu'il importe de consolider et de rendre plus polyvalents. Ces éducateurs, tout en aidant l'adulte à choisir son profil de formation et ses modes d'apprentissage, pourront animer, sur le plan pédagogique, un groupe de formateurs d'adultes. Ils assureront, en effet, dans les commissions scolaires et les collèges, une base de continuité, d'encadrement et de disponibilité dont ont besoin les services d'éducation des adultes. Ensuite, les enseignants mis en disponibilité dans le secteur dit "régulier" et venus à l'éducation des adultes. Une formation adaptée doit leur faciliter ce passage, contribuer à les motiver, diriger leur compétence vers leurs nouvelles tâches. Pour les formateurs occasionnels, si importants en éducation des adultes, des modalités plus légères de formation et de perfectionnement adaptées à chaque situation (formation professionnelle, formation de base, éducation populaire) devront être utilisées et développées sur le modèle de ce qui se fait déjà dans beaucoup d'établissements. Il s'agit d'abord d'encadrement à assurer, de soutien et d'assistance dans les tâches qui présentent plus de difficultés, de suivi des activités. Divers moyens peuvent être mis en oeuvre, comme des entretiens avec un conseiller ou un consultant, des rencontres de groupe, l'élaboration et la diffusion de guides pédagogiques variés, des stages courts de formation ou de perfectionnement. (p.44)

8.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- Il est fort heureux que le gouvernement se préoccupe enfin de formation des formateurs pour l'éducation permanente contrairement à son habitude dans les autres secteurs (exemple: virage technologique).

- Il y a distinction importante entre la formation des formateurs de l éducation populaire et de l'entreprise, et ceux du système scolaire "dont la politique de formation n'est pas encore arrêtée".

- Il appert que la formation des formateurs d'adultes se conçoive en dehors de la responsabilité des universités, est-ce une nouvelle responsabilité des cégeps?

  Cette approche est tout à fait nouvelle. Jusqu'à maintenant cette responsabilité était assumée par les cégeps par défaut des universités, ce n'était qu'un palliatif. Il faudra trouver les ressources nécessaires à cette nouvelle mission des cégeps.

- Dans ce contexte il y a un échange intéressant de proposé entre les collèges et l'entreprise: l'éducation offre la formation comme support à la pédagogie et l'entreprise offre le support matériel des stages pour les formateurs.

- Une tendance s'accentue dans cet énoncé de politique: celle d'encourager systématiquement les enseignants mis en disponibilité à se perfectionner en formation des adultes.

- Une première pour le gouvernement: le souci du perfectionnement des professionnels non enseignants. Il faudra préciser s'il s'agit de perfectionnement en cours d'emploi et créditable pour fin salariale en plus.

8.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: La formation des adultes, "Une contribution du cégep au développement de son milieu", Comité sur l'éducation des adultes, Fédération des cégeps, 1984, pages 68 et 69

Les activités créditables

Pour les activités créditables offertes à temps plein ou à temps partiel, il est essentiel de favoriser le développement de la motivation et de l'intérêt des enseignants qui se préoccupent de cette extension de l'enseignement régulier. En collaboration étroite avec le service d'encadrement pédagogique, ces enseignants développeront une expertise pédagogique nouvelle axée sur le respect des rythmes d'apprentissage et sur l'adaptation à des situations différentes. Au sein d'un service d'éducation des adultes, des modules de formateurs pourraient être constitués qui favoriseraient le développement d'une pédagogie spécifique. (p.68)

Les activités non créditables

Pour les activités non créditables, il faut à la fois utiliser les ressources internes du cégep et les ressources spécialisées du milieu dans lequel il se trouve. Les collèges se doivent d'intensifier cette collaboration avec le milieu et de soutenir la participation de ses formateurs au développement technologique. Et il serait opportun, pensons-nous, que les professeurs assument une fonction de service au milieu et au développement technologique dans une optique de contribution plus spécifique à l'évolution de la collectivité. Ils pourront ainsi soutenir le travail d'encadrement pédagogique des conseillers pédagogiques au niveau non seulement de l'adaptation des plans de formation aux demandes des entreprises et des individus, mais aussi au niveau de l'élaboration de plans de formation ou de l'organisation de colloques sur les nouvelles technologies. (p.69)

8.4 DES SUITES A PREVOIR

— Instaurer un plan de perfectionnement systématique axé sur des priorités locales et cohérent avec les besoins de tous les personnels des collèges: cadres, P.N.E., soutien et enseignants qu'ils oeuvrent dans la formation en discontinu ou en continu.

— Préciser dans une politique de perfectionnement

a) comment seront reconnus ces acquis de perfectionnement:

. salaire
. classification
. promotion

b) Quels moyens seront disponibles: bourses, libération selon l'ancienneté, les priorités locales, etc.

— S'assurer que les personnels de cégeps en région éloignée ne seront pas pénalisés dans l'accès aux stages de perfectionnement en entreprise.

— Inclure dans cette politique de perfectionnement des personnels diverses hypothèses de perfectionnement telles que:

. échange avec l'industrie
. études en dehors du milieu pour des périodes plus ou moins longues (cours en Californie pour micro-processeurs par exemple)
. formation locale (un professeur qui forme les autres)
. formation inter cégeps
. recyclage permanent

9— LA CONCERTATION ET LA REGIONALISATION

9.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 64 et 65

...Essentiellement, ce dont les deux ministères ont besoin pour remplir leur mandat propre et assurer leur collaboration, c'est d'un mécanisme permanent bilatéral où puissent être traitées et réglées les questions d'intérêt commun concernant la bonne marche des programmes gouvernementaux en matière de développement de la main-d'oeuvre. Le ministère de la Main-d'oeuvre y agira comme responsable de l'orientation et de la gestion administrative de ces programmes; le ministère de l'Education comme responsable de l'ensemble des réseaux d'enseignement, principaux dispensateurs des services de formation et de la qualité pédagogique de ces services. C'est donc dire que le leadership sera naturellement pris ici par la Main-d'oeuvre.

Pour assurer au mieux la concertation Education — Main-d'oeuvre, les deux ministères auront recours à ce même dispositif bilatéral pour les fins propres de l'Education. Le ministère de l'Education y agira alors comme responsable du système public d'éducation et des programmes dits réguliers de formation professionnelle; le ministère de la Main-d'oeuvre y agira alors comme responsable gouvernemental de l'estimation des besoins de main-d'oeuvre et du développement de l'emploi. Dans ce cas, le leadership changera naturellement de sens, les responsabilités respectives n'étant pas de même nature. (p.64)

...

A l'instar du lieu national de concertation Education — Main-d'oeuvre, ces tables régionales rempliront essentiellement deux fonctions. La première, qui découle des options prises par la présente politique en éducation des adultes, consistera pour les instances régionales de l'Education et de la Main-d'oeuvre à coordonner leur action en vue de la bonne marche des programmes gouvernementaux visant le développement de la main-d'oeuvre: la commission de formation professionnelle y agira comme responsable de l'orientation et de la gestion régionales de ces programmes, les représentants des réseaux de l'Education y agiront comme responsables de la qualité pédagogique des programmes offerts par les établissements d'enseignement en réponse aux besoins exprimés.

La seconde fonction — car il ne serait guère justifiable de dédoubler et de cloisonner ce qui est fait pour aller de pair — consistera pour les instances régionales de l'Education et de la Main-d'oeuvre à utiliser ce même mécanisme bilatéral pour les fins propres de l'Education, c'est-à-dire, pour assurer une liaison productive entre les programmes de formation professionnelle dits réguliers offerts dans le système scolaire et une estimation fiable des besoins et de l'évolution régionale de la main-d'oeuvre et de l'emploi. Les représentants du monde scolaire y agiront alors comme responsables des programmes de formation et ceux de la commission de formation professionnelle comme responsables de l'estimation des besoins régionaux en matière de main-d'oeuvre et d'emploi. (p.65)

9.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- Le transfert du leadership de la formation professionnelle discontinue au M.M.S.R. transforme radicalement les règles établies dans l'élaboration de programmes en réponse aux besoins de la main d'oeuvre.

- Le format même de la réponse aux besoins risque d'être modifié, les orientations, les priorités, les entreprises, les lieux de formation risquent d'être perçus dans une optique sûrement plus axée sur les besoins en main d'oeuvre que sur les besoins de la main d'oeuvre.

- La concertation interministérielle provinciale devra à tout prix se faire et se transposer automatiquement dans les régions puisque désormais il y a deux leaderships en formation professionnelle: le M.M.S.R. pour la formation professionnelle en discontinu et le M.E.Q. pour la formation professionnelle en continu.

- A partir d'un modèle élaboré dans le document "Le choix des régions", on tente de "plaquer" en éducation une structure purement théorique et administrative sans tenir compte de l'histoire, de la géographie, de l'expérience, de la concertation pré-existante, de la réalité différente dans chacune des régions. Cette réalité n'est peut-être pas géométrique et uniforme à travers la province, mais elle met en présence des intervenants libres, égaux et intéressés.

- La présence largement prépondérante du M.M.S.R. comme nouvel interlocuteur dans la concertation régionale aura un impact certain et actuellement difficile à évaluer.

- Les établissements offriraient de la formation professionnelle en discontinu sous le leadership de la C.F.P. et de la formation professionnelle en continu sous le leadership du bureau régional du M.E.Q.

- Cette nécessaire concertation sur un modèle imposé semble limiter le collège à sa région, au même titre que l'école secondaire régionale. La secondarisation du cégep est peut-être ici un enjeu sous-jacent.

- Pour la Fédération, la politique ne répond pas à la demande d'un interlocuteur unique, elle change les interlocuteurs et les multiplie.

- Un enjeu c'est que les collèges soient contraints de prendre position contre la structure proposée ici alors que fondamentalement ils sont favorables à la concertation. Il faudra faire attention qu'en résistant à une structure imposée on n'évacue un concept de concertation avec lequel les cégeps sont fondamentalement d'accord.

9.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: Eléments de réflexion sur le document "Le choix des régions", Fédération des cégeps, novembre 1983, pages 10 et 11

Là encore, les cégeps doivent assurer l'équilibre entre priorités nationales et régionales, mais l'accent est mis sur la réponse aux besoins locaux. Tant dans les programmes de formation de la main d'oeuvre que dans les programmes de formation en industrie, la présence des cégeps dans leur région est significative. La formation sur mesure, les programmes de recyclage — ou de réinsertion professionnelle des jeunes — sont autant d'autres services par lesquels les cégeps s'inscrivent en partenaires dans le développement de leur région. Peu à peu se développent aussi de nouvelles fonctions: recherche technologique dans les centres spécialisés, recherche appliquée dans certains départements, services d'aide au milieu, expertise de consultants. Elles auront la vigueur de leur pertinence et la validité de leur cohérence. (p.10)

... *Nous devons cependant avouer notre perplexité devant l'a-priori de concertation sur lequel repose tout le document.*

Notre expérience de la concertation nous apprend qu'elle est très difficile et n'a de chance de se réaliser que lorsqu'elle met en présence des partenaires égaux qui ont des intérêts équivalents dans un domaine bien circonscrit. ... (p.11)

9.4 DES SUITES A PREVOIR

— Dans un premier temps, communiquer avec tous les cégeps pour qu'ils retardent, au moins jusqu'au 30 juin, leur participation aux tables de concertation afin:

. d'obtenir, entre temps du gouvernement toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ses intentions;

. de réfléchir plus à fond sur les enjeux et les moyens à prendre par les collèges face à une réorientation aussi considérable des structures et processus.

— Ensuite deux possibilités s'offriront aux cégeps:

a) résister par tous les moyens à ce modèle imposé de concertation:

. refuser publiquement de se soumettre à ce modèle de concertation imposé d'en haut;

. s'associer aux commissions scolaires pour dénoncer officiellement cette intention, comme les C.S. l'ont fait pour la loi 40.

b) Entrer dans le modèle pour tenter de l'infléchir:

. se concerter graduellement et le plus souvent possible sur des objects simples et des projets communs;

. se coller plutôt au modèle universitaire et permettre aux collèges de se concerter naturellement avec l'industrie, l'université et tout autre intervenant qu'il juge intéressant à l'intérieur ou non de sa région immédiate;

. favoriser les leaderships naturels en région et permettre que s'établisse un équilibre de concertation différent pour chaque région.

10- SERVICES D'ACCUEIL ET DE REFERENCE

10.1 L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Extrait de: Un projet d'éducation permanente, Ministère de l'Education, 1984, pages 65 et 66

... Aussi propose-t-on ici aux principaux intervenants en éducation des adultes dans chaque région — au premier chef, aux réseaux scolaires, aux commissions de formation professionnelle, aux organismes volontaires d'éducation populaire — de se regrouper, sous forme de coopérative ou autrement, pour mettre sur pied des services unifiés et efficaces d'accueil et de référence. (p.65)

... Or, les services d'accueil et de référence offerts aux adultes ont précisément pour fonction d'assurer cette rencontre des services et des besoins, des ressources et des cheminements, autrement dit, de l'offre et de la demande. Car les services d'accueil et référence, d'abord et avant tout, mettent en relation la demande d'un individu ou d'un groupe et les ressources éducatives offertes et accessibles dans la localité et dans la région. Ils constituent, par le fait même, un lieu d'accessibilité des ressources et d'adaptation aux besoins des adultes. Ils contribuent, pour autant, à la mise en oeuvre de la formation sur mesure et à l'affirmation du caractère propre des besoins des adultes dans le projet plus global de l'éducation permanente.

... Les services d'accueil et de référence aideront individus et groupes à définir leurs besoins éducatifs, à déterminer leurs objectifs, à connaître l'éventail des ressources disponibles et à choisir celles qui leur conviennent le mieux. Entre l'accueil initial et l'orientation proposée, l'aide personnalisée y prend les couleurs de l'information, du conseil et éventuellement de l'évaluation des acquis de formation. (p.66)

10.2 LES ENJEUX POUR LES COLLEGES

- A première vue, les services d'accueil et de référence proposés correspondent à ce dont la Fédération a déjà discuté:

  . des services indépendants des niveaux;

  . des points de services plus près des usagers;

  . l'accueil et la référence assurés par des ressources concertées venant du cégep ou du secondaire.

- A l'analyse cependant, cette proposition ressemble plus aux centres d'éducation des adultes (C.R.E.A.) proposés par la Commission Jean.

- Il s'agit de services complets à l'usager qui, pour les adultes, font sortir du collège et du secondaire les services de soutien à l'apprentissage tels que: analyse des besoins de formation, accueil. information, orientation, aide pédagogique et même évaluation des acquis.

- Il n'est pas question ici que ces fonctions soient gérées par les établissements mais bien que ces services soient autonomes et effectués par du personnel ad hoc.

- Le même organisme va donc assurer les services pour les trois niveaux sans être relié directement à ces niveaux (indirectement via la table régionale).

- Il s'agit donc ici d'un changement important de mentalité qui dépasse de beaucoup ce que les cégeps considéraient dans leurs projets comme services d'accueil et de référence.

10.3 LES ORIENTATIONS DE LA FEDERATION

Extrait de: La formation des adultes, "Une contribution du cégep au développement de son milieu", Comité sur l'éducation des adultes, Fédération des cégeps, 1984, page 81

Voilà une des formes que pourrait prendre la concertation régionale. La création d'un service d'accueil et de référence offre plusieurs avantages à l'adulte. Il permet d'identifier ses besoins et de l'orienter vers les maisons de formation les plus aptes à répondre à ses besoins. En plus de favoriser une formation véritablement permanente, ce service d'accueil et de référence peut s'orienter vers le support au développement régional.

10.4 DES SUITES A PREVOIR

- Dans un premier temps, contribuer à la mise sur pied des services d'accueil et de référence dont le rôle soit limité à l'information et l'orientation.

- Ces services pourraient, par exemple, offrir l'accès à des banques de données informatisées pour l'information sur les programmes disponibles dans les divers établissements.

- Ils pourraient également offrir une analyse de dossier avec référence à l'établissement adéquat.

- Les S.A.R. pourraient également servir de premier point d'entrée pour les adultes en quête de services de formation.